

mandes par semaine, soit un maximum de HUIT prestations par mois afin de satisfaire la demande d'un maximum de Valois.

#### COMBIEN ?

- Déplacement sur la commune (aller/retour) : 1 €.
- Déplacement sur Brignoles (aller/retour) : 3 €.

#### RÉCLAMATIONS :

La mairie du Val s'attachera à proposer un service de qualité, alliant écoute, confort et satisfaction de l'utilisateur. A ce titre, toute réclamation éventuelle devra être formulée auprès de la personne missionnée afin d'examiner la demande.

#### ÉVOLUTION DE LA CHARTE D'UTILISATION :

Cette charte est susceptible d'évoluer sur le fond et la forme, en fonction des demandes des Valois(es) mais également des contraintes liées à ce service solidaire, sans qu'il soit besoin de valider les modifications en Conseil Municipal, excepté pour ce qui concerne la participation forfaitaire financière.

***N.-B. — SIMONE est attachée à l'environnement et nous aussi ! C'est pour cela qu'elle vous propose aussi de récupérer, lors de l'utilisation de ce service, votre tri sélectif (uniquement verre et papier).***

# EN VOITURE SIMONE !

Votre service  
de mobilité solidaire

## CHARTRE D'UTILISATION



Mairie LE VAL - 04 94 37 02 20  
contact@mairie-leval.fr

# EN VOITURE SIMONE !

## Votre service de mobilité solidaire

### CHARTRE D'UTILISATION

#### POUR QUI ?

Toute personne, âgée ou isolée de plus de 65 ans, résidant sur la commune, peut demander un service de mobilité solidaire.

#### QUAND ?

Ce service fonctionne :

- le lundi après-midi de 14 h à 17 h ;
- mercredi matin de 9 h à 12 h ;
- vendredi matin uniquement sur Le Val de 9 h à 12 h.

#### POUR QUELS DÉPLACEMENTS ?

Les motifs de déplacements pris en charge par la mobilité solidaire sont :

- Se rendre à des rendez-vous médicaux, administratifs (banque, Sécurité Sociale...);
- Faire ses courses ;
- Se rendre à, des cérémonies ou autres...

Les déplacements actuellement pris en charge par la Sécurité Sociale (ambulances, taxis) ne pourront être remplacés par le service mobilité solidaire. Les dépla-

cements avec des malades, des handicapés, ou des personnes relevant d'une prise en charge par les caisses d'assurance maladie ne sont pas autorisées. Pas de déplacements signalés « d'urgence » relevant du SAMU ou des pompiers.

#### COMMENT FAIRE ?

Toute personne voulant utiliser le service doit prendre contact avec la mairie au 04.94.37.02.20 afin de connaître les conditions d'utilisation et obligations.

L'assurance responsabilité civile de l'utilisateur est impérative.

#### COMMENT L'UTILISER ?

Pour réserver un transport, l'utilisateur devra contacter le chauffeur au numéro 06.74.78.35.11.

#### ATTENTION !

***La demande doit se faire 48 heures avant le déplacement souhaité (pas d'appel durant les week end et les jours fériés).***

A la fin de chaque trajet, une fiche de liaison sera remplie et signée par le chauffeur et l'utilisateur. Sur cette fiche, il sera mentionné la date, le nom de l'utilisateur, le déplacement effectué et l'indemnité perçue par le chauffeur.

Les demandes émanant d'un Valois ou d'une Valoise, ne pourront pas excéder une fréquence de UNE ou DEUX de-